PUBLICITE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Base Sport Nature à Saint-Pé-de-Bigorre

1- OBJET DE LA PUBLICITE

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, propriétaire de la base Sport Nature, située impasse La Pradette et Impasse du Stade sur la commune de Saint-Pé-de-Bigorre, lance une procédure de sélection pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de locaux d'une superficie de 3993,1 m² aux fins d'exploitation d'une base de loisirs à caractère sportif positionnée sur un espace naturel à proximité du gave de Pau permettant également la pratique d'activités nautiques.

Ces locaux se composent de :

- Base de loisirs : 1860,10 m²
- Bâtiment principal : 776 m²
- Bâtiment technique : 181,40 m²
- Bâtiment sportif : 367,30 m²
- Bâtiment technique : 292,10 m²
- Bâtiment restauration : 234,60 m²
- Chaufferie : 8,70 m²
- Ancienne base de loisirs : 272, 90 m²

2- CONDITIONS PRINCIPALES D'OCCUPATION

L'AOT sera consentie pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse avec préavis de 3 mois à compter du 1er janvier 2027.

Le bénéficiaire devra, préalablement à son installation, fournir les attestations d'assurances dommages aux biens, incendie et risques annexes ainsi que la responsabilité civile.

Le bénéficiaire fera son affaire des autorisations administratives liées à son activité et des démarches liées à la sécurité.

Le montant de la redevance d'occupation domaniale sera proposé par les candidats.
La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées fixe à un montant minimum de 48 000 € à l'année.

3- CADRE JURIDIQUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée dans le cadre de la procédure prévue à l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

4- DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier à remettre par les candidats sera composé :

- D'une lettre de candidature datée et signée, exposant, synthétiquement la gestion de ses différentes activités et ses motivations.
- Des statuts de l'organisme (K-bis de moins de 2 mois pour les entreprises) ainsi que ses compétences et ses références en matière d'exploitation de base de loisirs sportifs.
- Du bilan comptable de l'organisme des 3 dernières années.
- Des moyens humains et financiers envisagés pour l'exercice de l'activité.
- D'un mémoire décrivant l'organisation des activités au regard des types de public accueillis.
- Du projet envisagé pour développer la base Sport Nature en lien avec les objectifs du territoire.

5- CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les propositions des candidats seront appréciées en fonction de :

- L'expérience professionnelle et de la situation financière et juridique de l'organisme.
- La capacité à animer et contribuer à la notoriété de la base Sport Nature et du lieu en particulier par l'organisation de manifestations et d'évènements
- La qualité du mémoire d'offre
- La proposition de redevance
- La maîtrise et l'application des règles de sécurité des bâtiments.

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées se réserve la possibilité de programmer une réunion de négociation avec un ou plusieurs candidats.
L'offre des candidats sera jugée sur la base du dossier et des réponses apportées. Le candidat retenu sera donc engagé à mettre en œuvre ce qu'il a proposé dans son offre, complétée le cas échéant lors de la négociation. Il appartient donc aux candidats de faire des propositions crédibles et réalistes.

6- CALENDRIER

La date et l'heure de remise des propositions sont fixées au 30 novembre 2026 à 17 heures.

7- RENSEIGNEMENTS

Par mail, à l'adresse suivante : julien.monteau@agglo-tlp.fr